

Fermes jurassiennes : histoire du Gros Véron sur la Montagne du Droit de Sonvilier

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **46 (1942)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FERMES JURASSIENNES

HISTOIRE DU GROS VÉRON SUR LA MONTAGNE DU DROIT DE SONVILIER

par Marius FALLET, publiciste à La Chaux-de-Fonds

Le Gros Véron est situé aux Pruats, sur la Montagne du Droit ou Mont-Soleil, à l'extrême limite des communes de La Ferrière et de Sonvilier. On y accède aisément depuis La Ferrière en passant soit par le Plan et le Crêt, soit par La Chaux-d'Abelle et la Combe du Pélu ; enfin du Vallon même, en faisant l'ascension depuis Renan ou Sonvilier, sinon en suivant la chaîne à partir de Saint-Imier.

Nous sommes sur le sommet de la Montagne du Droit. Le lieu-dit doit son nom à la branche de la famille des Véron de Saint-Imier, qui fut propriétaire aux Pruats de 1640 environ jusqu'en 1858, soit pendant plus de deux siècles.

Au Gros Véron, le haut-plateau du Mont-Soleil s'élargit. Les prés plantureux du domaine sont encastés dans la dentelure des bois voisins. L'austérité jurassienne — elle a sa grandeur — se met à sourire. En toute saison, des flots de lumière baignent ce site charmant. L'horizon est vaste à souhait. Le coup d'œil embrasse La Ferrière et Les Bois, les Montagnes neuchâteloises et une partie de l'envers du Vallon. Le Jura français, cette terre amie, s'estompe au loin. Enchantement des couleurs aux teintes variées, saints effluves du pays, comme on respire librement en ce lieu ! Le Gros Véron vous invite au recueillement, à la méditation, à la joie intérieure.

LES VÉRON DE SAINT-IMIER

Les Véron sont une des plus anciennes familles de Saint-Imier. Aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, elle donna à son lieu natal quelques notabilités et des artisans.

Vers 1617, Daniel Véron était gouverneur (administrateur) de la paroisse de Saint-Imier avec Gruerin Vuillemin, de Renan.

Le 18 janvier 1664, Jacques Véron, fils de l'ancien d'église homonyme, fut admis au notariat, qu'il exerça pendant de nombreuses années. Véron remplit les charges de secrétaire de la communauté et de sautier de la Justice de Saint-Imier ; il fut hôte de la maison de paroisse. Ce notable épousa Dame Rose, fille de « docte et spectable » Gabriel Guerre, citoyen de Genève, ministre de Saint-Imier. Le « traité » de mariage date du 29 novembre 1663.

Abram Véron a été reçu notaire le 29 janvier 1704 ; il instrumenta jusqu'en 1719, toujours à Saint-Imier.

Deux Véron furent régents d'école dans leur village natal : Abram, vers 1700, et Jacques, aux environs de 1745.

David Véron, le frère du notaire Jacques Véron, était tisserand. Il décéda en 1694. Son fils, Samuel Véron, fut également tisserand et l'époux de Madeleine Charles, fille d'Isaac Charles, de Villeret.

Au début du XVIII^{me} siècle, un autre David Véron était boucher et hôte à Saint-Imier, où le passementier Jonas Véron est mentionné en 1724 comme le client du chirurgien Abram II Gagnebin, le père des médecins et naturalistes de La Ferrière.

Vers 1750, Jonas, fils de feu Jacques Véron, était couvreur à Saint-Imier ; une vingtaine d'années plus tard, Marie-Anne Véron y exerça le négoce.

DES VÉRON ÉMIGRENT

Dès le milieu du XVII^{me} siècle, des Véron émigrent. Une branche s'établit aux Fontaines, quartier du Mont-Tramelan. Une autre se fixe à Neuchâtel avec Samuel Véron, maître charpentier, mentionné dans les années 1696 à 1714. Son fils, Abram Véron, fut un charpentier particulièrement habile dans la construction de roues hydrauliques. En 1714, il était déjà « charpentier de la Seigneurie » à Neuchâtel et l'expert préposé à la surveillance des moulins et martinets.

Les frères Abram, Jonas et Samuel, fils de Samuel Véron, s'établirent à la Grande Chaux-d'Abelle¹, sur la Montagne du Droit de Renan. Jonas fut brasseur. Le 14 janvier 1687, Jacob, fils

¹ *Note de l'auteur* : La Chaux-d'Abelle est l'orthographe historique exacte. Vers 1650 les notaires écrivaient encore La Chaux-d'Aubelle (du bas-latin et roman aquabella), puis La Chaux-d'Abelle. Est-ce par inadvertance ou par ignorance, La Chaux-d'Abel apparaît pour la première fois en 1675 dans les minutes du notaire David Grède de Villeret, maire de Saint-Imier ; dès lors, cette graphie a prévalu peu à peu. Je tiens à l'orthographe La Chaux-d'Abelle, car c'est ma manière de défendre la romanité du Jura.

de Cuenin Baron, de Renan, et Marie Bourdeaux, sa femme, lui vendirent leur maison et une partie de leur mobilier, entre autres : douze tonneaux, douze verres à bière, cinq broches de tonneaux, deux entonnoirs, une arche de houblon, pour faire mille pots de bière, et la grande chaudière à bière.

Son frère Samuel fut maréchal sur la Montagne du Droit de Renan. Le 30 novembre 1702, il céda au maréchal Daniel Tissot-Daguette, l'époux de sa fille Esther Véron, sa maison, sa forge et ses outils de forge.

LES VÉRON DE LA MONTAGNE DU DROIT DE SONVILIER

Des Véron de Saint-Imier exercèrent pendant plusieurs générations les métiers de maréchal-forgeron et de taillandier-faiseur de faux sur la Montagne du Droit de Sonvilier. L'ancêtre, Samuel Véron, « favre », dit le Vieux, y était déjà établi en 1650. Son épouse, Suzanne Sandoz, lui donna plusieurs enfants. Le 6 avril 1663, Véron légua à son fils cadet, Samuel Véron, dit le Jeune, « la maison située sur la Montagne du Droit de Sonvilier, sa part de forge et de tous les bâtiments qui en dépendent, sa part de l'enclume, du soufflet de marteau et de tous les outils ». En 1678, Jacob Liomin, Abram Robert et Daniel, son frère, enfin Hugonin Méroz devaient à Samuel Véron le Jeune des quotes-parts pour livraisons de faux. Véron décéda avant 1709. Il eut quatre fils : Abram, Daniel, David et Gabriel. Abram et Daniel embrassèrent la carrière de leur père.

L'aîné, Abram Véron, le maréchal, est mentionné pour la première fois en 1697 avec son père. Il s'établit sur la Montagne de l'Envers de Sonvilier au moment où son frère Daniel lui succéda, vers 1714, dans la propriété et l'exploitation de la forge familiale sur la Montagne du Droit de Sonvilier ; Daniel Véron y décéda avant l'année 1734. Sa veuve, Anne-Marguerite Courvoisier, fille du teinturier Abram Courvoisier, de Saint-Imier, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, à Saint-Imier, continua l'exploitation de la forge avec son fils Samuel Véron ; elle vivait encore en 1759. Samuel Véron est mentionné dès l'année 1729, toujours comme maréchal. Il épousa Suzanne-Marie Jacot, fille de David Jacot et de Marie née Nicolet, communier de la communauté des Montagnes et paroissien de Saint-Imier.

Les descendants de Samuel Véron, allié Jacot, continuèrent l'exploitation de la forge des Pruats. Dans un rapport que François-Louis Meyrat, maire de Saint-Imier, adressa le 25 frimaire an IX (1800) au citoyen Liomin, sous-préfet de département, à Porrentruy, on peut lire ce qui suit : « Dans la ci-devant Mairie de Saint-Imier

il y avait autrefois plusieurs usines pour la fabrication des faux ; il n'en existe plus que deux sur la Montagne du Droit de Sonvilier, qui sont ingénieusement construites et dont les martinets jouent très bien par le moyen d'un cheval. M. Louis Véron est le propriétaire de l'une, et M. François-Louis Robert, le propriétaire de l'autre. Ils tirent le fer d'Undervelier et l'acier de Bienne ; mais depuis quelque temps ils sont arrêtés faute d'acier propre à cet usage. Ils vendent leurs faux en France et en Suisse. » Le rapport à Liomin date de l'époque des campagnes de la République et de



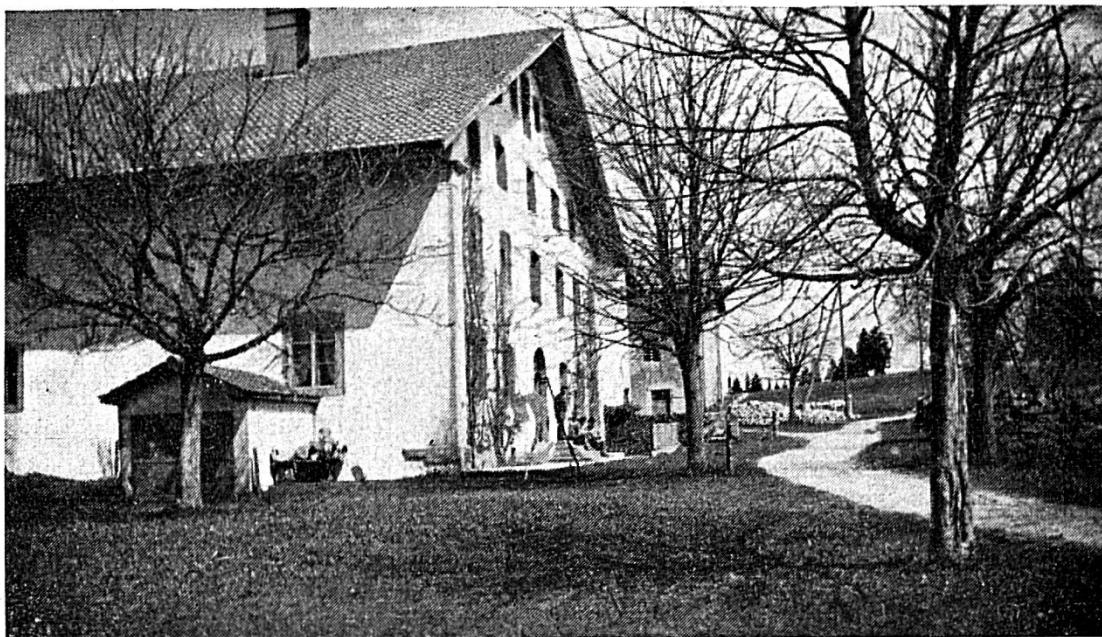
l'Empire. Le fait explique la pénurie d'acier dont les forges jurassiennes souffraient alors.

Aux Pruats, les dimensions et l'architecture de la ferme du Gros Véron frappent le folkloriste. Cette maison de maître a fort grande allure et contraste avec les fermes trapues des environs. Seule de tous les bâtiments qui ont appartenu autrefois aux Véron, elle a survécu. Elle devint leur propriété en 1802. Le domaine portait jadis le nom patois de « la Gieutaine »¹. La ferme existait déjà en 1703. L'an 1763, Charles-Henri, Abram et Jean-Henri Marolf, Suzanne-Catherine, Bénédicte-Lydie et Anne-Elisabeth Marolf, tous enfants de David Marolf, le fameux imprimeur piétiste de La Neuveville, l'héritèrent à la mort de leur tante maternelle Elisabeth Bourquin, de Villeret.

¹ La Gieutaine est une déformation patoise de La Jouxaine, la ferme qui jouxte, qui avoisine ; le Gros Véron est, en effet, à la limite des communes de Sonvilier et de Renan, aujourd'hui de Sonvilier et de La Ferrière, depuis que cette dernière localité a été érigée en communauté autonome.

Sous la date du 17 juillet 1770, le notaire Imer Houriet, de Sonvilier, maire de Saint-Imier et lieutenant baillival de l'Erguël, acquit la Gieutaine des enfants Marolf par voie d'enchères « publiques et franches ». A la mort du lieutenant baillival Houriet, le domaine devint la propriété de son gendre, le châtelain et grand-bailli d'Erguël David Imer de Neuveville, qui cautionna Houriet lors de l'achat.

A la mort du châtelain Imer, l'horloger David Dubois, de Sonvilier, et Anne-Marguerite Jutzler, sa femme, achetèrent la Gieu-



taine selon acte de vente du 29 octobre 1783. Par acte du 12 vendémiaire, an XI de la République (4 octobre 1802), les époux Dubois-Jutzler vendirent le domaine à Abram-Louis Véron fils, négociant en horlogerie. Ce n'est donc que tardivement que la Gieutaine prit le nom de Gros Véron. Ce lieu-dit perpétua désormais le nom de la famille, propriétaire de plusieurs fermes des Pruats.

Par acte du 23 novembre 1819, Abram-Louis Véron fils acquit aussi de Charles-Albert Girardmaire et de Lydie, veuve de David-François Juillerat, le domaine de la Juillerate, qui devait son nom au premier propriétaire de la ferme, David Juillerat, de Châtelat dans la Prévôté de Moutier-Grandval.

Désormais la Gieutaine et la Juillerate constituèrent le grand domaine appelé le Gros Véron. Sous la date du 10 juillet 1858, M^{me} Zéline née Véron, veuve du notaire Ami-Frédéric Belrichard et rentière habitant Courtelary ; Maître Pierre-Auguste Belrichard, avocat, ancien président de la Cour suprême du canton de Berne et procureur de droit, domicilié à Courtelary, agissant au nom de

Dame Julie Véron, son épouse ; enfin Otto Stephani, notaire, domicilié à Aarau, agissant en qualité de tuteur légal de sa mère M^{me} Uranie née Véron, veuve du négociant Louis Stephani d'Aarau, rentière à Aarau, vendirent les deux domaines réunis de la Gieutaine et de la Juillerate à Jean Baumann, maître boucher, domicilié à Renan. Cinq jours plus tard (15 juillet 1858), Baumann déclarait par acte notarié qu'il avait fait l'acquisition des domaines réunis pour le compte de M. Werner Bovet, maître boulanger à Renan. Depuis, le Gros Véron changea au moins six fois de propriétaire. On mit surtout en valeur les forêts du domaine. Ce dernier appartient aujourd'hui à M. Georges Koullmann de Renan.

LES VÉRON FAISEURS DE FAUX

Pendant près de deux siècles, le Gros Véron fut le théâtre d'une activité métallurgique intense. De ce lieu sont sortis des produits fameux qui portèrent au loin la réputation de l'industrie des métaux de l'ancien Evêché de Bâle et de l'Erguël en particulier.

Les documents attestent que les Véron furent parmi les tout grands exportateurs de faux de leur époque. Samuel Véron le Jeune (décédé avant 1709), en exporta jusqu'à Lyon. Ses fils Abram et Daniel et ses petits-fils marchèrent sur ses traces.

Dans les procès-verbaux du Conseil de commerce et du Bureau de commerce institués par Louis XIV grâce à l'initiative du grand Colbert, on peut lire que des marchands français demandèrent la permission de faire venir des faux de Suisse par le bureau de Clerval. C'est précisément en Franche-Comté et dans le Montbéliardais que les frères Abram et Daniel Véron écoulerent une bonne partie de leurs produits. Des attestations d'Adam-Louis Monin, notaire à Sonvilier et maire de Saint-Imier, nous l'apprennent. Celle datée du 27 mai 1727 a la teneur suivante : « Attestation et déclaration pour Daniel Véron, maréchal de Saint-Imier, résidant sur la Montagne du Droit de Sonvillier, qui a le dessein d'aller conduire et mener du côté de l'Ile, Clerval et aux environs, dans le comté de Bourgogne, environ 300 faux ou dailles pesant environ 300 livres et qui ont été faites et fabriquées par lui-même et ses valets avec du fer des forges d'Undervelier appartenant à S. A. Rév. le prince-évêque de Bâle. Elles sont marquées des quatre lettre S et de deux poissons. Il entend vendre ces faux librement. »

Trois jours plus tard, soit le 30 mai 1727, le maire de Saint-Imier délivrait au frère du maréchal du Gros Véron, Abram Véron, maréchal sur la Montagne de l'Envers de Sonvilier, une attestation identique pour 250 faux qu'il avait le dessein de transporter à l'Ile, à Clerval et dans le Montbéliardais.

Sous la date du 31 mai 1730, le maire Monin délivra un « Certificat pour Daniel Véron, maréchal de Saint-Imier, qui réside sur la Montagne du Droit de Sonvilier, aux fins d'aller débiter librement en France des faux de sa fabrication, soit 250 faux ».

Les Véron apposèrent sur leurs faux une marque de fabrique qui leur était propre. Ils n'ont pas attendu l'ère des marques déposées et des brevets d'invention. Les quatre SS marquaient l'origine helvétique de leurs produits. J'y vois les initiales de Sonvilier dans la Mairie de Saint-Imier en Suisse. Les deux poissons apposés sur les faux figurent dans les armoiries des Véron. Ceux-ci voyaient l'origine de leur nom de famille dans le nom vieux français *varron*, *véron*, qui est celui d'un petit poisson de rivière.

Autre détail intéressant. Les attestations du maire de Saint-Imier et d'autres encore insistent toutes sur le fait que le fer employé à la fabrication des faux provient des forges d'Undervelier appartenant au prince-évêque de Bâle. C'était là une bonne recommandation, car la qualité du fer d'Undervelier était bien connue en France, en Alsace et en Suisse.

LES VÉRON HORLOGERS

Les Véron figurent parmi les premières générations d'horlogers en Erguël. Deux des fils de Daniel Véron, maréchal au Gros Véron, embrassèrent la carrière : Daniel et Abram-Louis. Une convention fut conclue le 20 septembre 1754 sur la Montagne du Droit de Sonvilier entre le sieur Jean-Jacques Chiffelle, « célèbre horloger en petit volume », bourgeois de La Neuveville, et Marguerite Courvoisier, veuve de Daniel fils de feu Samuel Véron de Saint-Imier, agissant avec l'agrément et le consentement de ses fils Samuel et Daniel Véron. Chiffelle s'engageait « à faire résidence, comme il l'a déjà fait depuis le 13 courant, dans la maison de la veuve Véron, pour enseigner la profession d'horloger à Daniel Véron susdit, c'est-à-dire pour lui apprendre à faire et à construire un beau et bon mouvement, à le finir, polir et dorer comme il convient, et même des montres à répétition aussi bien que des réveil-matin s'il s'en présente à faire, et cela pendant une année jusqu'au 13 septembre 1755 ». La veuve Véron s'engageait à nourrir et entretenir Chiffelle à sa table, à le loger et blanchir raisonnablement et convenablement.

La convention qui précède montre que les Véron vivaient dans l'aisance. Les cas sont fort rares, dans les annales horlogères, où un « horloger célèbre » (Chiffelle était un artiste véritable) consent à aller vivre dans la famille de l'apprenti. Chiffelle n'a d'ailleurs pas été le premier maître de Daniel Véron. Celui-ci mourut trop jeune pour donner sa mesure comme horloger. Il décéda en 1758 à

La Chaux-de-Fonds. Son frère Abram-Louis Véron, en revanche, joua un rôle dans l'industrie de la montre du Haut-Erguël. Ce fut un négociant en horlogerie averti.

Le cas des Véron est typique. Nombreux sont les fils de maréchaux erguëliens qui embrassèrent la carrière horlogère dès la première moitié du XVIII^{me} siècle. L'atavisme professionnel de leur famille les y destinait en quelque sorte.

Les diverses lignées de Véron, maréchaux établis sur la Montagne du Droit de Renan et de Sonvilier, ainsi que sur la Montagne de l'Envers de Sonvilier, sont une des preuves les plus éclatantes de l'importance économique de la métallurgie jurassienne aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles. Les Véron furent parmi les artisans de cette belle industrie, vitale entre toutes pour l'ancien Evêché de Bâle.
